

PREMIER MINISTRE

Paris, le 14 JUIN 2013

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :  
CAB IV/2 - AFT/PB  
R032534.01.

Monsieur le Secrétaire Général,

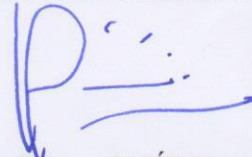
Vous avez bien voulu faire part au Premier ministre de votre souhait de le rencontrer afin d'évoquer la question des mesures de prévention pour les salariés et les usagers confrontés aux poussières d'amiante contenues dans les enrobés bitumeux.

Monsieur Jean-Marc AYRAULT a bien pris connaissance de votre démarche et des raisons qui la motivent.

Toutefois, son emploi du temps très chargé ne lui permettant pas de vous recevoir dans l'immédiat, il m'a demandé de transmettre votre correspondance à Monsieur Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, et à Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, déjà saisis par vos soins, afin qu'ils en prescrivent un examen attentif et qu'une réponse vous soit apportée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre



Jean-Pierre GUÉRIN  
Chef de Cabinet

Monsieur Nicolas BAILLE  
Secrétaire Général de la Fédération CGT  
de l'Équipement et de l'Environnement  
Case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX